

TARIF

Formation financée par la DGS et l'ADEME

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ➔ Priorité aux publics visés par la formation (cf. page 2 de cette plaquette)
- ➔ Possibilité de candidater à la 1ère séquence seule pour les personnes souhaitant acquérir une culture générale sur les EQIS
- ➔ La participation à la séquence 2 nécessite d'avoir obligatoirement suivi la séquence 1

Votre candidature sera soumise au responsable pédagogique. Une confirmation d'inscription vous sera adressée au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Conditions générales de vente disponibles sur notre site.

PARTENAIRES



et avec le support de l'OMS

Une question concernant votre inscription ?

Direction de la scolarité / candidaturefc@ehesp.fr

Tél. : 02.99.02.25.00

Ecole des hautes études en santé publique
15, avenue du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312 - 35043 Rennes Cedex
Tél. + 33(0)2 99 02 22 00

formation-continue.ehesp.fr



Télécharger sur notre site le **bulletin d'inscription**

DANS LA BARRE DE RECHERCHE RECHERCHEZ PAR THÈME [Santé et risques environnementaux : prévention et contrôle](#) OU
– [L'évaluation quantitative d'impact sur la santé \(EQIS\)](#)

formation-continue.ehesp.fr



SESSION COURTE

Santé et risques environnementaux : prévention et contrôle

L'ÉVALUATION QUANTITATIVE D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EQIS), UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT

NOUVEAU

Les +

- Formation hybride
- Mise en pratique individuelle
- Effectifs de participants restreints pour favoriser les échanges et permettre une mise en pratique optimale



3 jours :
Séquence 1
2 x 0,5 jours
Séquence 2
2 jours



Séquence 1 :
à distance
Séquence 2 :
à Rennes



Séquence 1 :
10 et 11 octobre 2022
Séquence 2 :
17 et 18 octobre 2022

2022

L'ÉVALUATION QUANTITATIVE D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EQIS), UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Connaître la législation, les acteurs et les politiques publiques relatives à la qualité de l'air ambiant
- Connaître les effets de la pollution de l'air ambiant sur la santé
- Connaître les outils et méthodes d'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS)
- Se former à l'outil AirQ+ de l'OMS
- Mettre en oeuvre une EQIS à travers différentes études de cas



PUBLIC VISÉ

Chargés de mission et ingénieurs :

- Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Agences régionales de santé (ARS)
- Observatoire Régionaux de la Santé (ORS)
- Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)
- Collectivités territoriales (métropoles, EPCI, ...)

Décideurs sur la qualité de l'air au niveau local et national (uniquement sur la séquence 1)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation hybride : Séquence 1 : à distance / Séquence 2 : à Rennes

Nombre maximum de participants :

- 50 pour la séquence 1
- 25 pour la séquence 2



PRÉREQUIS

Il est possible de suivre uniquement la séquence 1 de la formation dans un objectif d'acquérir une culture générale sur les EQIS. Aucun prérequis n'est nécessaire.

En revanche, le professionnel intéressé par la mise en œuvre d'une EQIS, à l'aide des guides Santé publique France, en utilisant le logiciel AirQ+ développé par l'OMS, doit obligatoirement avoir suivi la partie à distance qui enseigne les bases obligatoires.



ÉVALUATION

Questionnaire et quizz
Exercices formatifs
Etudes de cas

CONTENU

Séquence 1 : à distance

1ère demi-journée

- La législation sur l'air
- Les politiques publiques pour réduire la pollution de l'air
- La place des déterminants environnementaux (incluant la pollution de l'air ambiant) dans le fardeau des maladies
- Les effets sur la santé de l'exposition à la pollution de l'air ambiant

2ème demi-journée

- Les outils et méthodes d'évaluation : quelles différences entre l'EIS, l'ERS et l'EQIS ?
- Les guides de Santé publique France pour une EQIS adaptée aux données disponibles et aux objectifs visés
- La modélisation de la pollution de l'air ambiant pour les EQIS
- EQIS Ile-de-France
- Synthèse de la séquence 1 de formation

2 demi-journées : 10 et 11 octobre 2022

Séquence 2 : présentiel (à Rennes)

Jour 3

- Les évaluations quantitatives d'impact sur la santé : définition, principes et méthodes (Rappel)
- L'outil AirQ+ de l'OMS, principes et nouveaux développements, exemples d'utilisation
- Exercices d'application : prise de contact et découverte des fonctionnalités du logiciel, interprétation des résultats

Jour 4

- Etudes de cas : Dans le cadre du lancement de nouvelles politiques d'amélioration de la qualité de l'air, une collectivité s'interroge sur bénéfices potentiels pour la santé d'actions visant à réduire la pollution de l'air ambiant
- Témoignage d'une collectivité territoriale
- Perspectives : Evaluation de la mise en œuvre d'une ZFE-mobilité
- Synthèse de la formation

2 jours : 17 et 18 octobre 2022

Découvrez le programme complet sur notre site

<https://formation-continue.ehesp.fr/formation/EQIS/>



Responsable pédagogique

Olivier Blanchard

Professeur, Département Sciences en Santé Environnementale, EHESP

Intervenant.e.s

Lucie Adélaïde, Santé publique France

Thibaud Chatillon, DGEC, Ministère de la Transition Ecologique

Magali Corso, Santé publique France

Véronique Gherzi, AirParif

Valérian Gratpain, Ministère des solidarités et de la santé

Sophie Gummy, OMS

Sabine Host, ORS Ile de France

Fabrice Joly, AirParif

Frédérique Millard, DGEC, Ministère de la Transition Ecologique

Sylvia Medina, Santé publique France

Pierpaolo Mudu, OMS

Mathilde Pascal, Santé publique France

Myriam Planque, Grand Nancy

Formulaire de candidature

L'ÉVALUATION QUANTITATIVE D'IMPACT SUR LA SANTÉ (EQIS), UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT



Je souhaite m'inscrire :

- à la séquence 1 seule, 10 et 11 octobre 2022 (à distance)
- à la session complète, 10 et 11 octobre 2022 (à distance)
et 17 et 18 octobre 2022 (présentiel, à Rennes)

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

E-mail (obligatoire) :

Fonction :

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Je précise ma structure (publics concernés par le financement DGS/ADEME) :

- DREAL
- ARS
- ORS
- Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
- Collectivité territoriale
- Décideur sur la qualité de l'air au niveau local ou national

Nom et prénom de votre responsable formation :

Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur)
.....

Code postal : Ville :

E-mail (obligatoire) :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le le le
Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du responsable
Formation

Tarif

Formation financée par la DGS et l'ADEME
(voir publics concernés sur notre site [https://
formation-continue.ehosp.fr/formation/EQIS/](https://formation-continue.ehosp.fr/formation/EQIS/))

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription
puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou
par courrier à :

candidatureFC@ehosp.fr / Tél 02.99.02.25.00

École des hautes études en santé publique

Direction de la scolarité - Formation continue

15 Av. du Professeur-Léon-Bernard

CS 74312 - 35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

L'EHESP est organisme de formation enregistré
sous le n° 53 35 09162 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de
l'Etat

Organisme enregistré par l'Agence nationale du
DPC N° 2371

Les personnes en situation de handicap
souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique
peuvent s'adresser par courriel à :
referent-handicap@ehosp.fr

Modalités financières :

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci
de libeller et d'adresser indépendamment
votre chèque à l'ordre de l'agent comptable
de l'EHESP, accompagné de la copie de la
convention de formation.

Si le client peut bénéficier d'un financement par
un tiers, il lui appartient de faire la demande de
prise en charge avant le début de la formation
et l'accord de financement doit être fourni avant
la date de la formation. Le client doit s'assurer
du suivi de cette demande et de la réalisation du
paiement par le financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation
sans réserve des conditions générales de
vente accessibles sur notre site internet ou notre
catalogue en vigueur.

Conformément à la loi «informatique et libertés»
du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27
avril 2016 vous bénéficiez d'un droit d'accès
et de rectification aux informations qui vous
concernent. Vous pouvez également, pour des
motifs légitimes, vous opposer au traitement des
données vous concernant. Si vous souhaitez
exercer ce droit et obtenir communication des
informations vous concernant, veuillez-vous
adresser à DDFC – École des hautes études
en santé publique, 15 avenue du Professeur-
Léon-Bernard 35043 Rennes et/ou par email à
fc-communication@ehosp.fr